



ECOLE ELEMENTAIRE ARC-EN-CIEL

✉ 2 le clos d'Enneval

27120 Ménilles

☎ 02 32 36 10 31

@ ce.0271420x@ac-rouen.fr

Procès-verbal du Conseil d'Ecole n°2 Du Mardi 20 février 2018 à 17h30

ORDRE DU JOUR

1. La primarisation
2. Le RASED
3. La lutte contre l'absentéisme
4. La coopérative
5. Les évènements et les projets
6. Les projets d'aménagements de la mairie
7. Les questions diverses

Présents :

Municipalité: M. Michel MARCHAND, 1^{er} adjoint chargé des affaires scolaires et du budget

Equipe enseignante : Madame Zahia HAMZA CHERIF, directrice, enseignante en CM1, Madame Isabelle DIDIER enseignante à mi-temps en GS/CP, Mme Laurence VIEUGUE enseignante en MS/GS, Madame Anne-Frédérique PIROUX enseignante à mi-temps en PS/MS, Mme Noémie POIRIER enseignante à mi-temps en PS/MS, Mme Christine MURGUET enseignante en PS, Mme Virginie DERRIENNIC ATSENM en GS/CP.

Parents d'élèves : Mme Jennifer BOSCA maman de Kiara en PS/MS, Mme Mathilde LE FELLIC maman de Maxime en PS et de Tom en CE1, M. Matar DIOP papa d' Anaïs en PS/MS, Mme Séverine GOUET maman d'Alexandre en MS, d'Antoine en CE1 et de Léa en CM2.

Excusés : Mme Magali NEDELLEC, Inspectrice Départementale de l'Education Nationale de Evreux 2 ; M. Yves ROCHETTE, Maire de Ménilles ; Madame Emmanuelle GUIOT enseignante en GS/CP et en CM1, Mme Lyssa BERNARDI, conseillère municipale ; Mme Noëlle LAVIEILLE, conseillère municipale. Mme Nadia SALNIKOV, maman de Malina en MS/GS, Mme BERTHOME Gaëlle maman de Zoé en PS, Mme Patricia DENIS maman de Erine en MS/GS,

Absents :

Monsieur Patrick BUSTIN papa de Gabriel en PS/MS et de Raphaël en CP.

INTRODUCTION :

Madame la directrice remercie toutes et tous d'être présents à ce second Conseil d'École. M. Ludovic GEAIFFRAI et Mme Céline CARION se portent volontaires pour être secrétaires de séance.

1. LA PRIMARISATION

1. Qu'est-ce que c'est ?

Pour notre école, cette mesure était envisagée depuis plusieurs années. Elle est quasiment actée pour la prochaine rentrée.

L'école primaire est le regroupement de l'école maternelle de 3 ans (parfois 2) à 6 ans et de l'école élémentaire de 6 à 11 ans. Cet ensemble est chargé de l'enseignement du premier degré décomposé en trois cycles :

Le cycle 1 ou cycle des apprentissages premiers, de la PS à la GS.

Le cycle 2 ou cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2.

Le cycle 3 ou cycle des approfondissements, du CM1 à la 6^{ème}.

2. Les effectifs actuels et prévisionnels :

En maternelle:

Lors du premier conseil d'école nous avons **80** élèves. Nous en aurons **85** en mars (+5)

Détails : En janvier sont arrivés 3 PS et 1GS ce qui fait un effectif de 84 élèves.

En février sont arrivés 1 PS ce qui fait un effectif de 85 élèves mais 1 départ est annoncé ce qui fait un effectif de 84 élèves.

En mars arrivera 1 PS ce qui fera un effectif de **85** élèves.

En élémentaire :

Lors du premier conseil d'école nous avons **151** élèves en élémentaire. Nous en aurons **157** en mars (+6)

Détails : En janvier sont arrivés 2 CP et 2 CM1 ce qui fait un effectif de 155 élèves.

En février sont arrivés 1 CP et 1 CM1 ce qui fait un effectif de 157 élèves mais 1 départ est annoncé ce qui fait un effectif de 156 élèves.

En mars arrivera 1 CP ce qui fera un effectif de **157** élèves.

Constat : Depuis le 1^{er} conseil d'école l'effectif global est passé de **231** élèves **242** élèves. La tendance à l'augmentation des effectifs évoquée lors du 1^{er} conseil d'école se confirme.

Effectifs prévisionnels en maternelle :

85 – 24 qui partent en CP = 61 61 + 28 qui pourraient arriver en PS = **89**

La fermeture de la 4^{ème} classe est à craindre.

Effectifs prévisionnels en élémentaire :

28 partent au collège : 157 – 28 = 129 24 arrivent au CP : 129 + 24 = **153**

Il n'y a pas de fermeture à craindre.

3. Que change la primarisation ?

A la prochaine rentrée, nous accueillerons **242** élèves.

Madame Nedellec, Inspectrice de l'Education Nationale, nous assure que la primarisation se fera sans fermeture de classe à la prochaine rentrée.

Elle a été reçue pour la seconde fois par M. Rochette et M. Marchand qui sont favorables à la primarisation. Elle a exprimé sa satisfaction devant le travail effectué dans les écoles de Ménilles. Elle est heureuse des bonnes relations qu'elle a avec l'équipe et la mairie et elle se réjouit des orientations prises par la commune.

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de primarisation pour la rentrée 2018.

Pour la mairie il n'y a que des avantages à la primarisation:

Elle n'a plus qu'un seul interlocuteur, il n'y a plus qu'un seul conseil d'école.

La gestion du personnel municipal, du matériel et des fournitures est simplifiée.

Le budget devient unique. A charge des professeurs des écoles de le répartir en fonction du matériel nécessaire à chacune et des projets décidés par l'équipe de l'école primaire.

2. LE RASED

1. Le RASED qu'est-ce que c'est ?

Le **R**éseau d'**A**ides **S**pécialisées aux **E**lèves en **D**ifficulté (**RASED**) est une structure éducative qui apporte une aide aux enfants en difficulté au sein des écoles maternelles et des écoles élémentaires.

Les membres du RASED sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2. Ils apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles en les aidant à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées, indispensables à la mise en situation de réussite de tous les élèves.

Ils ont pour objectifs de prévenir et de repérer les difficultés et d'aider les élèves à prendre conscience et maîtriser des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et au progrès dans l'appropriation des savoirs et des compétences.

2. Le RASED du secteur de Pacy :

Il se compose d'une psychologue scolaire, Madame Pascale GOUTAL et d'une maîtresse E Madame Annie Canchel.

Le travail de la maîtresse E concerne les enfants rencontrant des difficultés de compréhension et d'apprentissage dans le cadre des activités scolaires.

Il s'agit de comprendre ces difficultés, quelles stratégies l'élève utilise afin de lui faire prendre conscience qu'elles ne sont pas forcément les bonnes, qu'on doit en trouver d'autres pour mettre cet élève en situation de réussite.

Le travail consiste aussi à faire évoluer la mauvaise estime de soi et les représentations négatives de l'école. Les interventions ont toujours lieu pendant les heures de classe.

Le RASED intervient toujours à la demande des professeurs des écoles. A ce jour 9 demandes d'aides ont été formulées.

Madame Cachel intervient sur toutes les écoles de Pacy, Saint Aquilin et Aigleville. Elle est à Ménilles le lundi matin et le jeudi après-midi du CP au CM1 pour le moment et après les vacances d'hiver elle interviendra en maternelle. Les parents sont toujours informés du travail de la maîtresse E avec leur enfant, ils sont conviés à un rendez-vous s'ils le souhaitent. Il s'agit d'un projet à long terme, le travail ne peut être effectif qu'en relation avec tous les partenaires.

La psychologue scolaire peut être contactée par les parents au 02 32 36 97 98 (un répondeur permet laisser un message, Mme Goutal rappelle les familles).

À partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant, en liaison étroite avec la famille et les enseignants, elle recherche des solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur.

Pour information :

La première période d'observation du dispositif OLC3 (Observation du Langage et du Comportement à 3 ans) s'est déroulée de novembre à janvier 2017.

Cette démarche s'inscrit dans un partenariat associant l'Éducation Nationale et le Conseil Départemental de l'Eure et plus précisément le service de la Protection Maternelle Infantile (PMI). Cette collaboration a pour but de développer la prévention précoce de certaines difficultés et dans certains cas d'orienter la famille et l'enfant vers le médecin de Protection Maternelle Infantile.

Madame Cachel a siégé à la commission qui étudie le cas des enfants jugés prioritaires pour acter ou envisager les adaptations pédagogiques et /ou rééducatives. Le formulaire d'exploitation OLC3 sera prochainement renvoyé aux écoles, agrémenté des conclusions des partenaires présents à la commission.

3. LA LUTTE CONTRE L'ABSENTEISME

Absentéisme scolaire

La prévention de l'absentéisme scolaire constitue une priorité absolue de tous les membres de la communauté éducative.

Bien que seuls les élèves de 6 à 16 ans soient soumis à l'obligation scolaire, à partir du moment où un enfant est admis en maternelle, la plus grande vigilance s'applique.

Le nouveau dispositif de prévention de l'absentéisme scolaire renforce l'accompagnement des familles dans le suivi de la scolarité de leur enfant et doit permettre une réaction immédiate et adaptée au plus près du terrain.

L'implication de l'ensemble des acteurs de l'éducation de l'enfant constitue un levier essentiel pour prévenir les situations d'absentéisme.

Repérer l'absentéisme

Dans chaque école et chaque établissement, les absences des élèves sont mentionnées dans un registre d'appel soigneusement renseigné et visé en fin de mois par le directeur.

Traiter l'absentéisme scolaire

L'école doit réagir dès la 1ère absence non justifiée c'est-à-dire sans motif légitime ni excuses valables

Le contact avec les personnes responsables est pris immédiatement, par l'enseignant de la classe ou le directeur d'école, par tout moyen, de préférence par appel téléphonique, service de message court (SMS) ou courrier électronique, afin de les inviter à faire connaître sans délai le motif de l'absence.

Rappel des motifs réputés légitimes :

- Maladie de l'enfant
- Maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille,
- Réunion solennelle de famille,
- Empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications,
- Absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

A partir de 4 demi-journées d'absence non justifiées dans le mois l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription peut convoquer les familles ou leur adresser un courrier d'avertissement, rappelant aux responsables légaux de l'élève les sanctions pénales applicables et les dispositifs d'accompagnement parental.

Accompagner les personnes responsables et les élèves concernés dès les premières absences

Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées complètes dans une période d'un mois les membres concernés de l'équipe éducative sont réunis par le directeur d'école afin de conduire une réflexion pour identifier les problèmes rencontrés par l'élève au sein de l'école ou à l'extérieur et pouvant être à l'origine de l'absentéisme. Des mesures d'accompagnement sont contractualisées avec les personnes responsables de l'élève, si nécessaire en lien avec les partenaires, en vue de rétablir l'assiduité de l'élève.

Au niveau du service départemental de l'éducation nationale

Parallèlement aux actions menées au niveau de l'établissement scolaire, le directeur d'école transmet sans délai le dossier individuel d'absence de l'élève à l'IA-DASEN. L'IA-DASEN complète l'action du directeur d'école. Dans le même esprit de dialogue, il réexamine le dossier de l'enfant. Il peut faire effectuer une enquête sociale. Lorsque la situation le justifie, l'IA-DASEN adresse aux personnes responsables de l'enfant un avertissement, dans lequel il leur rappelle leurs obligations légales et les sanctions pénales auxquelles elles s'exposent. Il les informe des dispositifs d'accompagnement auxquels elles peuvent avoir recours dans le département. Il peut les convoquer à un entretien. Des propositions susceptibles de restaurer l'assiduité de l'élève sont faites.

4. LA COOPERATIVE :

Lors du précédent conseil d'école Mme PIROUX, mandataire de la coopérative, a annoncé que la coopérative disposait d'un solde de 6994,69 € au 31/08/17.

Depuis la rentrée, des achats en matériel de motricité (plinths, arches, javelots, balles etc...) ont été effectués chez Asco & Celda pour un montant de 1179,73 et 3 tricycles ont été achetés chez Pichon pour un montant de 525€. Le solde s'élève aujourd'hui à 4 744,15€

5. LES EVENEMENTS ET LES PROJETS :

1. Les événements:

- En décembre, les enfants ont vu un spectacle de magie et le marché de Noël a été organisé. Le 22 décembre s'est déroulée la traditionnelle chorale de Noël sur la place communale, bien sonorisée cette année, grâce à l'investissement de la mairie que nous remercions, et lors de laquelle les déplacements ont été facilités grâce au balisage mis en place par le comité des fêtes que nous remercions également.
- En janvier, les enfants ont dégusté la galette des rois.
- Le 19 janvier 2018, tous les enfants ont assisté et participé au spectacle "A la recherche du diamant magique " à la salle du Moulin.
- Le 30 janvier, Initiation au baby-ping pour la maternelle, sous la forme d'ateliers ludiques, offerte par le club pongiste de Pacy sur Eure et le Pôle Normandie de tennis de table que nous remercions.
- Le 13 février 2018, les 2 écoles ont défilé avec de magnifiques costumes pour le carnaval, applaudies par de nombreux parents et accompagnées par quelques flocons de neige. La promenade a été écourtée en raison du froid glacial. Un goûter-crêpes, pris en charge par les parents d'élèves, a ensuite été offert à tous les enfants. Nous remercions chaleureusement tous les participants.
- Du 19 au 23 février, un festival du livre est organisé: Il s'agit de l'exposition d'une sélection de livres établie avec soin par des spécialistes de la littérature pour enfants, qui dénichent les nouveautés chez une quarantaine d'éditeurs, adaptées aux goûts et aux niveaux de lecture des enfants de maternelle et élémentaire. Durant toute la semaine, les parents peuvent venir dans le hall de l'élémentaire de 16h30 à 18h et faire l'acquisition des livres. Après le Festival, une donation en livres neufs correspondant à 20% du montant de la recette est offerte à l'école.

2. Les projets:

- Le loto se déroulera le vendredi 23 mars à 20 heures à la salle du Moulin.
- Le 12 avril, les enfants pourront assister au spectacle de mime de la compagnie Cour de clown.
- Le défi-Maths se déroulera cette année, à la salle du Moulin, sur 3 jours les mardi 15, jeudi 17 et vendredi 18 mai. Il concernera 500 élèves de la PS à la 6^{ème}.
- Le 25 mai, les classes de PS et GS/CP passeront la journée à la ferme pédagogique du Bois Dame de Saint-Aubin-du-Thenney
- Les PS/MS et MS/GS prévoient une journée à la ferme biologique du Bec Héllouin ou à celle de Saint-Aubin-du-Thenney, en fonction des disponibilités.
- La kermesse : Les RPE travaillent avec la directrice à l'organisation d'une kermesse commune aux 2 écoles. Elle pourrait avoir lieu le samedi 23 juin avec un barbecue à midi. Il faudra beaucoup de parents pour aider à installer, à tenir les stands et à ranger.

Sans eux, rien ne sera possible. La mairie facilitera, dans la mesure de ses moyens (sécurisation du parking des 2 écoles par exemple) l'organisation de cette kermesse commune.

- Pour rappel, voici le calendrier des vacances scolaires 2017/2018

	ZONE B
Rentrée scolaire	Lundi 4 septembre
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 20 octobre après la classe au lundi 6 novembre
Vacances de Noël	Du vendredi 22 décembre après la classe au lundi 8 janvier
Vacances d'hiver	Du vendredi 23 février après la classe au lundi 12 mars
Vacances de Pâques	Du Mardi 24 avril après la classe au lundi 14 mai
Pont de l'ascension	Pas de pont officiel de l'ascension
Grandes vacances	Du vendredi 6 juillet

7. TRAVAUX ET PROJETS DE LA MAIRIE

- Monsieur Marchand rappelle que les écoles représentent 50% du budget de la commune et souligne ainsi une des priorités municipales.

La mairie a obtenu l'accord pour la mise en sécurité des écoles. Des subventions ont été accordées. Pour l'instant il a été décidé de temporiser les travaux (clôtures de 2 mètres, portails, visiophones) en attendant de finaliser les futurs plans du groupe scolaire.

- Dans le cadre du projet d'agrandissement du groupe scolaire, la commission des travaux reçoit actuellement les architectes et étudient leurs projets. Il y a eu 12 candidats, 12 retenus, et 4 sélectionnés. L'un d'entre eux sera choisi le vendredi 23 février 2018.

Les projets:

- La garderie qui devait initialement être déplacée dans le préau restera finalement à sa place actuelle mais sera agrandie, sa surface sera doublée tout comme sa capacité d'accueil. L'espace de l'actuelle cour technique deviendra la cour de récréation réservée aux enfants de la garderie.
- 2 classes supplémentaires seront construites côté élémentaire et une côté maternelle.
- L'agrandissement de la salle de restauration est prévu vers le bassin de rétention d'eau.

La mairie essaie d'aller vite. Le lancement des travaux pourrait avoir lieu début 2019 pour une durée de 14 mois et une fin de travaux début 2020.

Le coût de ces travaux s'élève à 1 000 000€.

Financement : 75% de subventions, 25% à la charge exclusive de la commune de Ménilles, soit 250 000€

- Une voie verte va être aménagée le long de la ligne de chemin de fer. Elle permettra un cheminement pédestre depuis le centre du village jusqu'à l'école en toute sécurité. Un éclairage de cette voie est prévu. Elle permettra aux familles de venir à l'école à pied depuis le centre du village en toute sécurité. Un éclairage de cette voie est prévu.

- Il a été signalé à Monsieur Marchand qu'au vu de la future augmentation des effectifs, le manque de places de parking va s'accroître et donc qu'il faudrait que la Mairie étudie la question.
-

8. QUESTIONS DIVERSES :

- Les enseignantes signalent la nécessité de prévoir un agrandissement du dortoir et des sanitaires déjà plus adaptés au nombre d'enfants et qui seront d'autant moins adaptés si nos effectifs continuent à grossir.

Monsieur Marchand prend acte et informe Monsieur Yves Rochette, Maire de Ménilles, du problème.

Le dortoir : Cette année 33 enfants PS font la sieste (21 dans la classe Christine Murguet qui occupent le dortoir et 12 en classe PS/MS qui vont faire leur sieste en garderie, avec nécessité d'installer et désinstaller matelas chaque jour et le problème de l'éloignement par rapport à la classe).

Il serait judicieux d'envisager une pièce de repos de 20 m² à côté de la nouvelle classe ; classe qui serait alors réservée pour niveau PS ou PS/MS

Les sanitaires : Les toilettes risquent d'être un peu petites pour 4 classes. Malgré les temps de récréation décalés, le problème de sur-fréquentation des toilettes se pose en fin de matinée, juste avant la pause méridienne.

Il serait judicieux d'envisager de remettre 2 toilettes filles et 2 urinoirs du côté de l'agrandissement pour la nouvelle classe ; à proximité de l'entrée chausson, où des arrivées et des écoulements d'eaux existent.

- Madame Murguet demande l'achat de draps et de draps housses supplémentaires pour le dortoir. Le détail sera vu avec Mme Sandra Lebarbier, ATSEM dans la classe des petits.

- Madame Virginie Derriennic fait un point sur la garderie et la cantine :
 - Actuellement 20 enfants fréquentent la garderie. Tout s'y passe bien. Elle signale le cas d'un parent qui a tenté de joindre la garderie pour signaler un changement pour son enfant. Ce parent a appelé l'école et n'a pas eu d'interlocuteur.

La ligne directe pour la garderie est: 02 32 07 17 35

Il sera collé dans les cahiers des enfants à la rentrée.

- 60 enfants mangent à la cantine. Le temps de restauration est organisé en 2 services avec 30 enfants par service. Tout se passe bien.

CONCLUSION :

Avant la levée de la séance, le second Conseil d'Ecole est fixé au **mardi 12 juin à 17h30.**

Ce sera un conseil d'école qui regroupera les enseignantes de la maternelle et de l'élémentaire dans la salle de restauration. Ce sera donc le 1^{er} conseil d'école de l'école primaire.

Le procès-verbal est rédigé par Mme HAMZA CHERIF, Mme Jennifer BOSCA et Mme Mathilde LE FELLIC. Il sera consultable en ligne sur le site de la Mairie de Ménilles : www.menilles.fr rubrique « écoles » et envoyé aux adresses mails des familles.

La séance est levée à : 19h30